

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-76**

Date de la convocation : 08/12/2015  
Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Budget communal : décision modificative n°3**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
 Vu le budget Communal 2015,  
 L'exécution du budget de la Commune 2015 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.  
 Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 3 ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<b>Chapitre 65</b> -6574 Subv. Fonct Asso. Pers privées	+ 5 000 €		
<b>Chapitre 022</b> -Dépenses imprévues		- 5 000 €	

Dépenses d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<b>2315-106</b> Voirie		- 8 700 €	
<b>-1641</b> Emprunts	+ 8 000 €		
<b>-2313-115</b> Espace multisports	+ 21 650 €		
<b>-275</b> Dépôts et cautionnements versés	+ 700 €		

Recettes d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<b>-238-115</b> Espace multisports (avance)	+ 21 650 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser la décision modificative n°3 ci-dessus.

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 décembre 2015.  
Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-77**

Date de la convocation : 08/12/2015  
Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK, Yves CARRIÉ.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Autorisation de mandatement des investissements 2016  
avant le vote du budget**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le budget principal 2015, et les délibérations modificatives,

Considérant qu'il est possible, avec l'autorisation du Conseil Municipal, jusqu'à l'adoption du budget d'engager, de régler des dépenses d'investissement en début d'année 2016, avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :**

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 dans la limite du quart du montant de la somme inscrite au budget de l'année précédente (2015), dans les conditions suivantes :
- Montant budgétisé dépenses d'investissement 2015 (hors remboursement d'emprunts) : 2 012 950 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximum de 503 237 € (= 25% x 2 012 950 €) et de répartir les crédits comme suit :

dépenses	Avances budget 2016
Opération 102- acquisitions	
Chapitre 21	150 000 €
Opération 103- Extension Cimetière	
Chapitre 21	5 000 €
Opération 104- bâtiments communaux	
Chapitre 23	60 000 €
Opération 105- complexe sportif	
Chapitre 23	60 000 €
Opération 106- voirie- aménagement urbains	
Chapitre 23	120 000 €
Opération 107- voirie rurale	
Chapitre 23	10 000 €
Opération 108- éclairage public	
Chapitre 20	95 000 €
<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>

- D'inscrire ces dépenses au budget 2016 lors de son adoption.

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 décembre 2015.  
**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-78**

Date de la convocation : 08/12/2015  
Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Tarifs municipaux 2016**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal d'établir les montants des tarifs publics 2016 comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'établir les tarifs publics 2016 comme précisé en annexe.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 décembre 2015.  
**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**

**Proposition de TARIFS PUBLICS Année 2016 pour délibération du Conseil Municipal**

Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20151215-D2015-78-DE  
Date de téléransmission : 17/12/2015  
Date de réception préfecture : 17/12/2015

E.C.L.A

	AUREILHAN			HORS AUREILHAN		
	Assoc. 1901*	Groupement para Public	Personne Morale	Assoc. 1901*	Groupement Para Public	Personne Morale
<b>EXPO CULTURELLES (quinzaine)</b>						
	128 €	179 €	230 €	224 €	342 €	439 €
<b>EXPO VENTE (quinzaine)</b>						
	230 €	332 €	449 €	230 €	490 €	632 €
<b>AUDITORIUM</b>						
1 jour	172 €	269 €	478 €	463 €	468 €	682 €
<b>SALLE CLAUDE DEBUSSY</b>						
1 jour	137 €	162 €	274 €	162 €	162 €	325 €

**Concours Littéraire Jules LAFORGUE de la ville**

Frais d'inscription pour participation au concours littéraire Jules LAFORGUE	10 €	10 €
--	------	------

Prix versés par la Commune (après délibération du jury) :

<b>1er prix</b> : 1 bon d'achat de livres	130 €
<b>2ème prix</b> : 1 bon d'achat de livres	100 €
<b>3ème prix</b> : 1 bon d'achat de livres	85 €

**Concours du salon d'arts plastiques de la ville d'Aureilhan**

Frais d'inscription au concours d'Art Plastique	10 €
---	------

Vente de Catalogues des participants au concours d'art plastique	2 €
--	-----

Prix versés par la Commune (après délibération du jury) :

Prix de la ville d'Aureilhan en sculpture	320 €
Prix d'E.C.L.A. en peinture	320 €
Prix spécial Jury	220 €

**ESPACE PUBLIC INFORMATIQUE**

Impression noir et Blanc	0,20 €
Impression couleur	0,45 €

**FORAINS**

Type de métiers forains	TARIFS
	Semaine
Manèges	51 €
Attraction foraine (grands manèges)	102 €
Stands < 4 mètres	31 €
Stands > 4 mètres	51 €

**CIMETIERES**

Concessions Trentenaires :	Superficie m2	Tarif de la Concession
Pleine Terre	2,5	179 €
4 Places	3	214 €
6 Places	4	286 €

Columbarium	TARIFS
Alvéole 15 ans 2 personnes	430 €
Alvéole 30 ans 2 personnes	750 €
Alvéole 15 ans 4 personnes	750 €
Alvéole 30 ans 4 personnes	1 350 €
Jardin du Souvenir : taxe de dispersion des cendres	40 €
Droit d'ouverture (à partir de la deuxième ouverture d'une alvéole)	40 €

**LOGEMENTS**

Logements Communaux et logements Résidence Gabriel Fauré	(augmentation suivant indice révision des loyers) Caution: 1 mois
Logements Immeuble Lamartine - Joliot-Curie - Marcel Pagnol	(augmentation suivant indice révision des loyers) Caution: 1 mois
Logement Réhabilité Lamartine	T4 500 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-79**

Date de la convocation : 08/12/2015

Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Ressources Humaines : suppression d'un emploi d'adjoint technique  
2<sup>ème</sup> classe à 17/35<sup>ème</sup> et création d'un emploi d'adjoint technique  
2<sup>ème</sup> classe à 24/35<sup>ème</sup>**

Madame JOANDET, Maire-Adjointe, propose de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent.

Vu la loi du 26 janvier 1984,

Considérant les nécessités de service,

Attendu que le Conseil Municipal doit fixer la liste des emplois permanents à temps complet et non complet et leur durée hebdomadaire de travail, puisque la rémunération est calculée au prorata de la durée hebdomadaire réglementaire,

Vu l'avis favorable des deux collègues du Comité Technique en date du 25 novembre 2015,

Sur proposition de Madame JOANDET,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide de modifier le tableau des emplois budgétaires par :**

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 17/35<sup>ème</sup>
- la création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 24/35<sup>ème</sup>.

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 décembre 2015.  
**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-80**

Date de la convocation : 08/12/2015  
Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'un avenant n°1 au marché d'entretien de la voirie**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 9 juillet 2015, Monsieur le Maire a été autorisé à signer un marché en procédure adaptée pour les travaux de voirie, entretien et petites réparations avec l'entreprise SBTP. Il s'agit d'un marché annuel à bons de commandes (reconductible deux fois) avec bordereau de prix unitaires. Le montant minimum annuel du marché est fixé à 70 000 € HT, le montant maximum annuel à 210 000 € HT. Le marché est intitulé « Marché à bons de commande – travaux d'entretien et de petites réparations – réfection de trottoirs – petits aménagements d'espaces communs en VRD urbaine et rurale – marché de travaux ».

Monsieur ZYTYNSKI expose qu'il est nécessaire de compléter le bordereau des prix unitaires par des travaux relatifs à des bandes et des dalles podotactiles, des potelets à mémoire de forme et des clous inox.

Monsieur ZYTYNSKI demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 au marché d'entretien de la voirie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer l'avenant n°1 au marché d'entretien de la voirie ainsi que toutes pièces nécessaires.**



P.C.C.

Aureilhan, le 16 décembre 2015.

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-81**

Date de la convocation : 08/12/2015

Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Révision du tarif « occasionnel maternelle » du restaurant scolaire**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 mai 2015, le Conseil Municipal avait voté les tarifs 2015/2016, du restaurant scolaire notamment.

Madame FAVERON expose qu'il convient d'ajuster certains tarifs pour tenir compte de la particularité de la fréquentation des enfants de maternelle au restaurant scolaire.

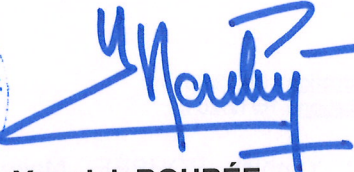
Madame FAVERON propose de modifier les tarifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

quotient familial		Tarif occasionnel maternelle actuel	Proposition nouveau tarif occasionnel maternelle
<b>A</b>	499	3,25 €	2,50 €
<b>B</b>	500 749	3,90 €	3,10 €
<b>C</b>	750 999	4,90 €	3,70 €
<b>D</b>	1000 1199	5,90 €	4,30 €
<b>E</b>	1200 1499	6,20 €	4,90 €
<b>F</b>	1500 1999	6,70 €	5,50 €
<b>G</b>	2000	7,00 €	6,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide de modifier les tarifs « occasionnels maternelle » comme précisé ci-avant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 décembre 2015.  
Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-82**

Date de la convocation : 08/12/2015

Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature de conventions avec la Maison des Jeunes et de la Culture  
d'Aureilhan et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes  
et de la Culture Midi-Pyrénées**

Monsieur Christian ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Midi-Pyrénées.

Cette convention précise le programme d'actions de la MJC, ainsi que les engagements de la Commune notamment au niveau de la contribution financière.

Il est également nécessaire de signer une convention de mise à disposition des locaux avec la MJC d'Aureilhan.

Elles sont transmises en annexe.

Monsieur Christian ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal d'accepter ces conventions avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan et la Fédération Régionale des MJC Midi-Pyrénées ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :**

- **d'accepter les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Midi-Pyrénées ;**
- **d'accepter les termes de la convention de mise à disposition des locaux avec la MJC d'AUREILHAN**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer ces conventions ainsi que toutes pièces nécessaires.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 décembre 2015.  
**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-83**

Date de la convocation : 08/12/2015

Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Concours du receveur municipal : attributions d'indemnités**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

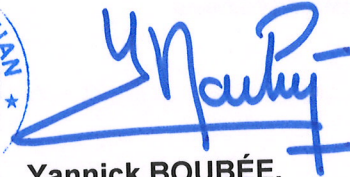
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,**
- **D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,**
- **Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame GIRAL Nicole, Receveur municipal.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 décembre 2015.  
**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-84**

Date de la convocation : 08/12/2015  
Date de la publication : 16/12/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Sandra BOCK.

**POUVOIRS** : Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Acquisition de la parcelle cadastrée AI 499 pour l'élargissement de  
l'avenue de la Chartreuse  
(annule et remplace la délibération n°2015-59 du 09/07/2015)**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'afin de poursuivre l'élargissement de l'avenue de la Chartreuse, il convient d'acquérir un bout de parcelle d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>, détachée de la parcelle cadastrée AI 282 et portant le numéro AI 499, auprès de Monsieur Robert BAGET, usufruitier, et de Madame Jeanne BAGET, nu-propriétaire.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de procéder à cette acquisition pour l'euro symbolique, les frais de bornage restant à la charge de la Commune.

Monsieur ALONSO précise que cette acquisition peut être concrétisée par la rédaction en la forme administrative de l'acte d'achat, ce qui permet, dans le cadre de transaction ne comportant pas de difficulté juridique particulière, d'économiser les frais d'un acte notarié. Monsieur le Maire a qualité pour recevoir et authentifier l'acte, tel un notaire. Cependant, la Commune étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur, doit être représentée par un Maire-Adjoint. Le Conseil Municipal est invité à désigner ce dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de concrétiser cette transaction par un acte administratif.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 499 d'une contenance de 2 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Robert BAGET (usufruitier) et à Madame Jeanne BAGET (nu-proprétaire) à l'euro symbolique, les frais de bornage restant à la charge de la Commune ;
- de désigner Monsieur ALONSO, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, pour représenter le Commune dans cet acte en la forme administrative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif ainsi que toutes pièces nécessaires et à réaliser les procédures de publicité foncière.

P.C.C.

Aureilhan, le 16 décembre 2015.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.